

Classifications CCN AMI et logiciels de paie

Pour la bonne application de l'accord du 10 juillet 2023 relatif à la révision des classifications de la CCN AMI applicable au 16 décembre 2024, MAIAGE s'est rapproché de quelques éditeurs de logiciels de paie comme SILAE et SAGE.

Ces échanges permettent non seulement la mise à jour des logiciels au 16 décembre 2024 mais aussi d'accompagner les juristes de ces entités sur d'éventuelles questions d'interprétation.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos difficultés (notamment si vous avez d'autres logiciels de paie), nous essaierons de les contacter pour trouver une solution dans les meilleurs délais.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

maiage *Contact :*
Samantha FOULON
samantha.foulon@maiage.fr /06 33 24 39 85

*Les hommes et les entreprises
de la maintenance environnementale*